

# LA DEFINITION DES MENAGES DANS LES ENQUETES FRANÇAISES : COMMENT TENIR COMPTE DES MULTI-RESIDENCES ?

Laurent TOULEMON (\*) et Thomas DENOYELLE (\*\*)

(\*) Institut national d'études démographiques (Ined), [toulemon@ined.fr](mailto:toulemon@ined.fr)

(\*\*) Insee, Unité des méthodes statistiques, [thomas.denoelle@insee.fr](mailto:thomas.denoelle@insee.fr)

## Introduction

La plupart des gens habitent dans un logement et un seul, mais une proportion non négligeable vivent de manière habituelle dans plusieurs logements. Ces personnes, que Chiara Saraceno (1994) a décrit dans un travail pionnier comme *commuters between households* (« navetteurs entre ménages ») se déplacent d'un logement à l'autre, non pas selon un rythme quotidien, mais sur des rythmes plus longs (jours de la semaine, semaines dans le mois, mois dans l'année). Pour le dire autrement, elles ont plusieurs « résidences habituelles », ce qui entraîne deux conséquences pour la statistique publique. Premièrement, elles peuvent être enquêtées ou recensées dans leurs deux logements (ou plus), et leur comptage nécessite un soin particulier pour éviter doubles comptes ou omissions. Deuxièmement, à ces différents logements correspondent différentes situations familiales ou économiques (par exemple : une personne vivant en couple dans un logement, seule dans l'autre) et la description de leur situation est plus précise si elle tient compte du fait que ces personnes partagent leur temps entre deux logements.

Des groupes de travail de la conférence des statisticiens européens ont identifié le nouveau défi que posent ces situations de multi-résidence, loin de la simplification apparente induite par la diminution de la taille des ménages, pour les enquêtes et les recensements (Sabbadini 2005 ; Toulemon, 2010). Dans certains pays, les enquêtes incluent des questions sur les « autres résidences habituelles » des membres du logement, C'est le cas pour l'enquête « Familles et sujets sociaux » de 2003 en Italie (Fraboni, 2006) et de l'enquête « Revenus et dynamiques de l'emploi », enquête en panel dont la première vague a eu lieu en 2001 en Australie. (Watson et Wooden, 2002). Ces enquêtes n'interrogent les personnes que dans leur résidence « principale », celle où elles vivent le plus longtemps, soit au cours de l'année (la définition théorique du recensement en France), soit pendant la collecte de l'enquête (une définition souvent adoptée en pratique, les personnes ne répondant au recensement ou aux enquêtes là où elles sont contactées).

En France, l'institut national de la statistique et des études économiques (Insee) utilise depuis 2004 une nouvelle version du Tableau des habitants du logement (THL) pour la plupart de ses enquêtes auprès des ménages. Après une description rapide des informations nouvelles contenues dans le THL, nous décrivons les enquêtes qui ont été utilisées pour le présent travail et montrons que diverses estimations dépendent de la manière dont sont considérées les personnes vivant dans plusieurs résidences habituelles, tant du côté des situations familiales (personnes seules, familles monoparentales, cohabitation entre enfants et parents) que des variables économiques (niveau de vie). En conclusion nous proposons des manières de tenir compte explicitement des situations de multi-résidence.

## 1. La multi-résidence en France

Une réflexion sur la notion d' « unité de vie » dans les enquêtes et sur le comptage des individus (Guglielmetti et al., 2001) a conduit à l'introduction dans l'enquête Statistique sur les ressources et

conditions de vie (première vague en 2004) du nouveau Tronc commun des enquêtes auprès des ménages (TCM) contenant le nouveau Tableau des habitants du logement (THL). Depuis, un grand nombre d'enquêtes (à l'exception notable du recensement et de l'enquête Emploi) débutent par une série de questions presque identiques sur les habitants des logements. Les concepteurs de ces enquêtes peuvent demander que les ménages soient interrogés dans tous leurs logements mais, jusqu'à présent, toutes les enquêtes ont été réalisées uniquement dans les logements qui sont « la résidence principale pour au moins un ménage », ce qui exclut les résidences secondaires et la plupart des logements occupés de manière occasionnelle (logements utilisés durant la semaine de travail, durant les études...).

## 1.1. Les données disponibles

Le tableau 1 présente la liste des enquêtes réalisées entre 2006 et 2010 et utilisant le nouveau TCM. Ces données sont « empilées » par l'Unité des méthodes statistiques de l'Insee dans un fichier unique qui contient aujourd'hui près de 600 000 personnes, ce qui permet pour la première fois d'étudier un très grand nombre de situations trop rares pour être accessibles aux enquêtes ordinaires.

Nous verrons que les résultats varient d'une enquête à l'autre dans des proportions beaucoup plus fortes que les variations aléatoires : les variations du mode de collecte (instructions données aux enquêteurs), les choix différents de variables utilisées pour la post-stratification par calages sur marge, peuvent expliquer ces différences. Néanmoins, l'échantillon agrégé d'un ensemble d'enquêtes représentatives du même champ est lui-même représentatif. Dans ce travail nous nous intéressons à des données d'ensemble et nous avons donc utilisé les poids d'enquête, ce qui revient à accorder à chaque échantillon le même poids, indépendamment de sa taille.

**Tableau 1. Enquêtes utilisant le nouveau TCM, année de collecte et effectifs interrogés**

Nom	Année	Enquête	Effectifs
06CVS	2006	Cadre de vie et sécurité	17 858
06Log	2006	Enquête Logement	116 181
06PCV	2006	Enquête permanente sur les conditions de vie	14 294
06SRC	2006	Statistiques sur les ressources et conditions de vie	27 631
07CVS	2007	Cadre de vie et sécurité	43 221
07SRC	2007	Statistiques sur les ressources et conditions de vie	28 279
07TRA	2007	Enquête Transports	49 730
08CVS	2008	Cadre de vie et sécurité	42 383
08HSM	2008	Enquête Handicaps Santé Ménages	76 052
08SRC	2008	Statistiques sur les ressources et conditions de vie	29 300
09CVS	2009	Cadre de vie et sécurité	42 222
09Pat	2009	Enquête Patrimoine	36 254
09SRC	2009	Statistiques sur les ressources et conditions de vie	29 084
10CVS	2010	Cadre de vie et sécurité	39 573
Ensemble			592 062

Source : Insee

## 1.2. Repérer les situations de multi-résidence

Le Tronc commun des enquêtes auprès des ménages comporte des modules obligatoires et des modules optionnels. Aux questions sur le repérage du logement dont l'adresse a été sélectionnée, sur les premiers contacts avec ses habitants et sur la décision de réaliser l'enquête ou non, succède le Tableau des habitants du logement. Un premier bloc permet de dresser la liste des habitants du logement. La phrase introductrice, « Nous allons tout d'abord faire la liste des personnes qui vivent habituellement ici et les décrire rapidement », précise que cette liste ne se restreint pas aux

personnes qui vivent en permanence dans le logement. Quelques questions d'état civil sont posées à tous les habitants, avant la relance suivante :

« Y-a-t-il quelqu'un d'autre qui vit habituellement ici, même si ce n'est pas régulier et qu'il vit aussi ailleurs ? »

*Pour l'enquêteur : si le répondant hésite à ajouter un autre habitant dans la liste, spécifiez qu'un habitant doit au moins vivre un mois (environ) dans l'année dans le logement pour être signalé.*

Une réponse positive conduit à considérer cette ou ces personnes supplémentaires comme habitant le logement et à mettre à jour la liste des habitants.

Suivent des questions sur la situation familiale des habitants, qui permettent de connaître précisément les liens familiaux entre tous les habitants : parents-enfants, frères-sœurs, amis, etc. Un deuxième bloc permet de définir les contours du ou des ménages qui vivent dans le logement (il y a plusieurs ménages si une ou plusieurs personnes font « budget à part », et chaque ménage est défini par un budget commun ; des questions précisent la frontière et les partages entre les ménages).

Le troisième bloc consacré aux « lieux de vie » permet de repérer précisément les habitants qui vivent dans un autre logement habituel :

« **PRENOM vit-il(elle) ici...** »

- 1. toute l'année ou presque ?
- 2. plutôt les week-ends ou les vacances ?  
⇒ **(D2) Combien de jours environ par an ?** (1 à 365, vérification si moins de 60 ou plus de 300)
- 3. plutôt en semaine ?  
⇒ **(D3) Combien de jours par semaine ?** (1 à 7, vérification si 1, 6 ou 7)
- 4. quelques mois dans l'année (y compris cas des enfants en garde alternée) ?  
⇒ **(D4) Combien de mois depuis un an ?** (1 à 12, vérification si 1, 11 ou 12)
- 5. plus rarement ?  
⇒ **(D5) Combien de jours environ depuis un an ?** (1 à 365, vérification si plus de 60)

Les vérifications permettent de modifier éventuellement les réponses précédentes pour rendre les catégories de réponse plus homogènes. Une autre question vient ensuite sur

**PRENOM vit-il(elle) aussi ailleurs que dans le logement présent ? (oui ou non)**

*Pour l'enquêteur : si l'enquêté demande des précisions sur le « vivre ailleurs », donner des exemples de deux types :*

*\* ça peut être une structure collective (internat, foyer, caserne, maison de retraite...)*

*\* ou un endroit où la personne « est chez elle » qui peut correspondre à l'un de ces critères, par exemple :*

- où elle peut aller sans prévenir
- dans laquelle un lit lui est réservé ou accessible
- dans laquelle elle peut recevoir du courrier

L'ensemble des autres logements où vivent habituellement tous les habitants du logement qui ont plusieurs résidences sont passés en revue. Puis d'autres questions permettent de préciser si cet autre logement est un logement ordinaire ou collectif, sa localisation, le temps que chaque personne y passe, si d'autres personnes y vivent.

Le THL s'améliore d'année en année. Une question a été rajoutée pour estimer le risque de double compte (quelqu'un dans cet autre logement pourrait-il être contacté pour répondre à l'enquête ?), une autre sur la présence de l'autre parent dans l'autre logement des enfants multi-résidents, la présence d'un Pacs pour les adultes. Les contours du ménage au-delà du logement sont également explorés (budget commun avec des personnes vivant ailleurs), etc.

Le TCM se poursuit ensuite par des questions sur le logement, l'emploi et la profession, les ressources culturelles (origines, éducation), les échanges monétaires avec d'autres ménages, les revenus.

L'exploration de la mine que constitue cet ensemble reste à faire. La richesse du TCM rend son exploitation complexe, et de nombreuses vérifications et contrôles de cohérence préalables sont nécessaires, rendus plus ardues par les changements liés aux améliorations du TCM. Le présent travail présente quelques résultats préliminaires fondés sur les seules réponses aux questions sur les liens familiaux et l'usage d'une autre résidence habituelle.

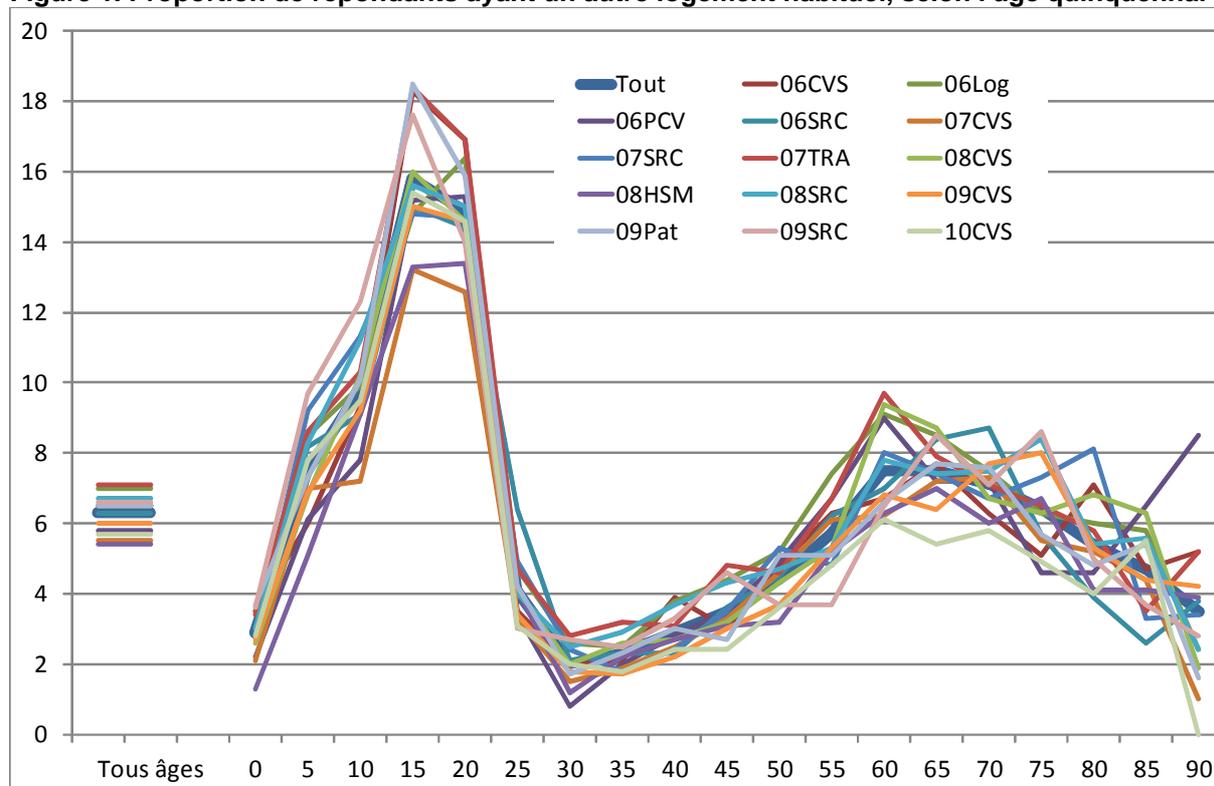
## 2. La fréquence de la multi-résidence

La première étape consiste à estimer la fréquence de la multi-résidence au sein des échantillons interrogés. Puis, en tenant compte de ce que la probabilité d'inclusion est plus forte pour les personnes ayant plusieurs logements, on peut estimer la proportion de personnes vivant dans plusieurs résidences habituelles au sein de la population.

### 2.1. Entre 5 et 7% des répondants ont plusieurs résidences

La fréquence de la multi-résidence selon le sexe et l'âge, dans les différentes enquêtes, est présentée figure 1. La forme générale des courbes montre un premier mode vers 20 ans, puis un deuxième mode, beaucoup plus étalé, entre 55 et 75 ans. D'une enquête à l'autre, les niveaux sont assez variables (de 5 à 7%), dénotant les différences de traitement des différentes enquêtes. L'explication de ces différences sort du cadre de ce travail, mais l'on comprend que les multi-résidences soient mieux enregistrées dans les enquêtes « Transports » et « Logement » que dans l'enquête « Handicap santé » ou « Cadre de vie et sécurité », les résidences multiples étant plus proches du thème des premières que des dernières. Les calages différents effectués pour chaque enquête peuvent aussi expliquer une part de ces différences

**Figure 1. Proportion de répondants ayant un autre logement habituel, selon l'âge quinquennal**



Source : Insee, fichier des TCM empilés.

Les différences entre enquêtes restent cependant acceptables (coefficient de variation de 8% pour la proportion globale de multi-résidents), et on peut agréger les échantillons pour obtenir au moins un ordre de grandeur. Pour cela, on attribue le même poids à chaque enquête : globalement ce sont

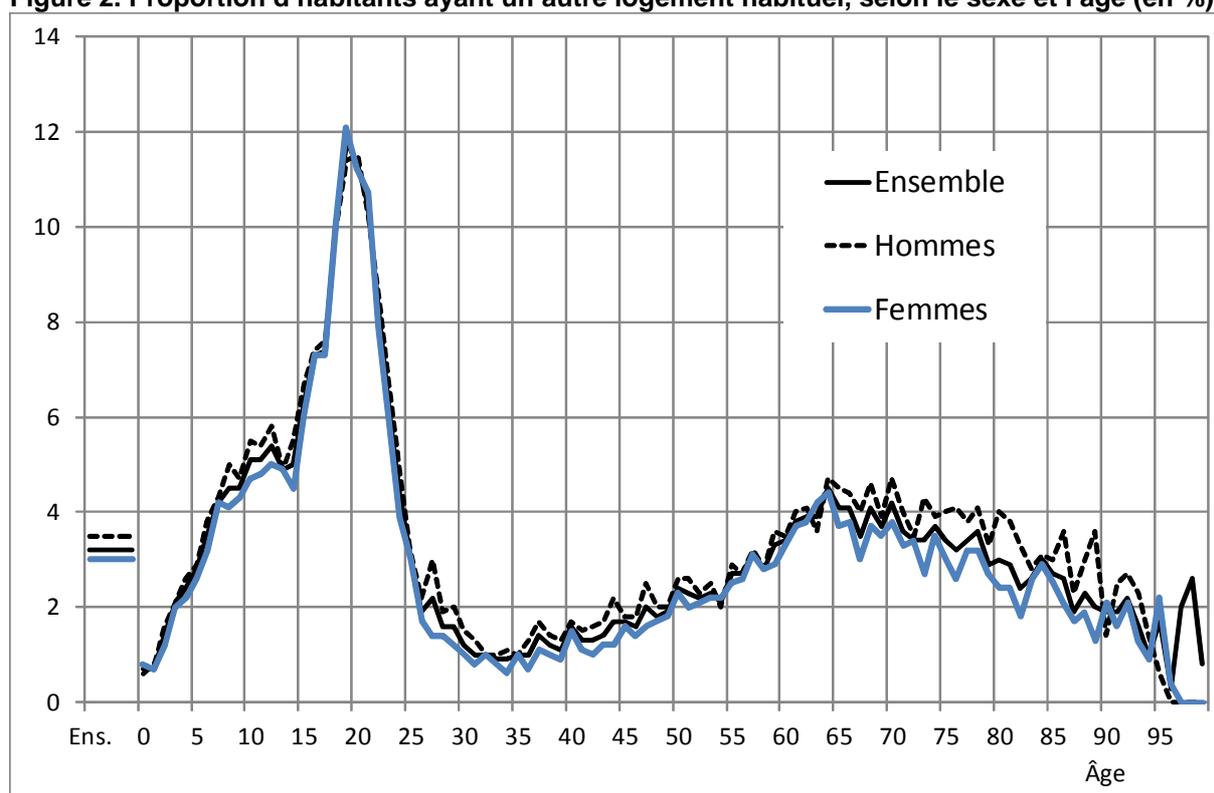
5,9% des personnes présentes dans les échantillons de ces enquêtes qui vivent dans deux logements habituels.

## 2.2. Entre 3 et 4% des individus sont multi-résidents

Si une personne a plusieurs logements habituels, elle peut être interrogée dans chacun d'entre eux, et sa probabilité d'inclusion dans l'échantillon en est augmentée d'autant. Cela entraîne une forte surestimation de la multi-résidence si on utilise les poids d'enquête comme dans la figure 1. On peut estimer la probabilité d'inclusion de chaque individu en utilisant l'information sur la nature de l'autre logement des personnes (logement ordinaire ou collectif) pour corriger le poids. Nous avons divisé le poids des personnes ayant plusieurs logements par deux, pour obtenir une estimation minimale.

Avec cette correction, l'estimation de la multi-résidence est pratiquement divisée par deux à chaque âge : le mode à 19 ans, qui était de 21% dans l'échantillon non corrigé, passe à 12% ; entre 30 et 40 ans, moins de 1% des habitants vivent dans plus d'un logement habituel, tandis qu'entre 60 et 80 ans ce sont plus de 3% des habitants qui sont multi-résidents, autour d'un maximum à 65 ans. Les situations associées à la multi-résidence sont très variables selon l'âge : enfants de parents séparés partageant leur temps entre les deux domiciles parentaux, jeunes adultes partis de chez leurs parents mais y revenant chaque weekend, adultes travaillant dans une autre ville que le domicile conjugal, migrations saisonnières des personnes autour de l'âge de la retraite, personnes âgées rendant des longues visites à leurs proches. Par contre, les différences sont très peu marquées selon le sexe : les garçons sont un peu plus nombreux que les filles à partager leur temps entre deux résidences ; il en va de même pour les hommes après 65 ans.

Figure 2. Proportion d'habitants ayant un autre logement habituel, selon le sexe et l'âge (en %)



Source : fichier des TCM empilés, 2006-2010

### **2.3. Les habitants ayant plusieurs résidences sont-ils vraiment comptés plusieurs fois dans les enquêtes ?**

Des raffinements dans les corrections des poids sont possibles en tirant bénéfice de toute l'information disponible : éligibilité de l'autre logement, durée passée dans les différents logements, rythme d'occupation de l'autre logement, présence d'une personne dans l'autre logement au moment de l'enquête. En particulier, les personnes de plus de 50 ans sont probablement moins au risque de doubles comptes, en raison de leur rythme d'occupation de leurs logements, plus étalé au cours de l'année. Les jeunes adultes vivent plus souvent dans des ménages collectifs, hors du champ des enquêtes auprès des ménages et, si nous divisons le poids de chaque personne par le nombre de logements ordinaires qu'elle occupe habituellement, la proportion générale passe de 3,2% à 3,9%, le mode de 19 ans de 12,1% à 14,7% et le mode autour de 65 ans de 4,6% à 4,8%.

L'enquête SRCV étant un panel, il est possible de calculer les probabilités, d'une année à l'autre, de devenir multi-résident ou à l'inverse de revenir à une situation où l'on n'occupe qu'un seul logement. En construisant des tables d'entrée et de sortie de multi-résidence à partir d'un modèle de Markov inhomogène selon l'âge, on construit des estimations qui ne sont pas sensibles à la correction de la pondération des personnes multi-résidentes, car les probabilités de transition ne sont pas affectées par la modification des pondérations (Toulemon et Pennec, 2009). Comme les épisodes de multi-résidence sont en général assez peu durables (taux de sortie de l'ordre de 50% par an, sauf pour les enfants qui restent plus longtemps dans cette situation), le modèle permet d'estimer la proportion que l'on observerait pour un échantillon sans biais et correctement pondéré. Les proportions estimées par ce modèle à partir des enquêtes SRCV de 2004 et 2005 conduisent à des résultats très proches des proportions corrigées, ce qui confirme que la plupart des personnes multi-résidentes ont effectivement une probabilité d'inclusion plus forte que les autres. Pour les jeunes, leur deuxième logement doit rarement être enquêté s'il s'agit d'un logement ordinaire ; pour les plus âgés, le deuxième logement est probablement souvent vacant pendant la durée de l'enquête. Nous avons jugé plus prudent de conserver l'estimation minimale, fondée sur l'hypothèse que les personnes ayant plusieurs résidences auraient également pu être incluses dans l'échantillon dans leur autre logement, bien qu'elle soit probablement sous-estimée.

La fréquence de la multi-résidence, de 3% à 4% des individus, est plus élevée si l'on parle des logements : un logement enquêté sur dix abrite au moins une personne ayant un autre logement habituel.

## **3. Multi-résidence et situations familiales**

Nous allons maintenant examiner l'impact du traitement des situations de multi-résidence sur trois d'indicateurs simples décrivant les situations familiales ; la proportion de personnes vivant seules, les familles monoparentales et la co-résidence entre parents et enfants.

### **3.1. La proportion de personnes seules**

Les personnes recensées comme vivant seules dans leur logement peuvent accueillir des co-résidents une partie du temps ou vivre aussi ailleurs. Pour faciliter la comparaison avec les statistiques habituelles, nous comparons ici les enquêtes ayant eu lieu en 2006 et 2007 au recensement de janvier 2007. Pour estimer de manière valide la différence avec le recensement, nous avons exclu les enquêtes Logement 2006 et SRCV 2007, dont les échantillons sont post-stratifiés sur le nombre de ménages d'une personne, et pour lesquelles la proportion de personnes seules est donc mécaniquement ramenée à la proportion observée au recensement. Le tableau 2 présente, dans sa partie haute, la proportion de personnes vivant dans un ou plusieurs logements (colonnes), selon qu'elles vivent seules ou non dans leur logement ou dans leurs logements si elles ont plusieurs logements habituels.

**Tableau 2. Répartition des habitants selon la situation dans le logement et le nombre de logements habituels, en %**

Situation dans le(s) logement(s)	Nombre de logements		
	Un	Plusieurs	Ensemble
Toujours seul	12,5	0,2	12,7
Parfois seul	0,9	0,6	1,5
Jamais seul	83,3	2,4	85,8
Ensemble	96,8	3,2	100,0
Seul dans tous les logements			12,7
Seul à la date de l'enquête			13,4
Seul dans au moins un logement			14,2
Seul à l'enquête Emploi 2006-2007			13,3
Seul au recensement de 2007			14,2

Source : fichier des TCM empilés, 2006-2007 ; EAR 2007, exploitation complémentaire.

Champ : population totale.

Les trois quarts des personnes qui ont plusieurs logements ne sont seuls dans aucun d'entre eux (2,4% parmi 3,2%), et très peu (6%, soit 0,2% de l'ensemble de la population) ont plusieurs logements et vivent seuls dans chacun d'entre eux (par convention on a considéré que les personnes qui vivent dans un logement collectif n'y vivent pas seuls, et ajusté les estimations pour inclure les personnes vivant en ménage collectif). Au total, 12,7% des habitants vivent seuls (dans un ou plusieurs logements) et 15% vivent parfois seuls, parfois avec d'autres. La plupart de ces personnes (0,9%) vivent dans un seul logement et accueillent des proches (enfants le plus souvent, ou conjoint ou parent) une partie du temps seulement, tandis que d'autres (0,6%) ont plusieurs résidences et vient seuls dans l'une d'entre elles.

La partie inférieure du tableau 2 compare différentes estimations de la proportion de personnes vivant seules. La plus restrictive correspond aux personnes vivant toujours seules (12,7%) ; une estimation moyenne (13,4%) correspond à ceux qui sont seuls à la date de l'enquête (ou, de manière équivalente, seuls dans le logement interrogé, ou encore en comptant ces personnes comme « à moitié » seules). Cette proportion est très proche de celle déduite de l'enquête Emploi (vagues de 2006 et 2007, corrigées par l'inclusion des logements collectifs). Enfin, la définition la plus large (14,2%) inclut toutes les personnes seules dans au moins un de leurs logements. On retrouve cette estimation au recensement, comme si toutes les personnes seules dans un logement et vivant aussi dans un autre logement habituel étaient recensées dans tous leurs logements.

Parmi les 14,2% de personnes recensées comme vivant seules, une sur dix (1,5%) n'est seule qu'une partie du temps seulement. Le recensement surestime donc, par rapport aux enquêtes qui fournissent une information plus riche sur les personnes ayant plusieurs résidences, la proportion de personnes vivant seules.

### 3.2. Les familles monoparentales

On retrouve la même surestimation au recensement pour les familles monoparentales. Au recensement de 2008, 20,6% de familles avec un enfant de moins de 18 ans sont classées comme monoparentales, en augmentation par rapport à 1999. On retrouve une proportion similaire (19,9%) en rassemblant l'ensemble des enquêtes réalisées de 2008 à 2010, avec la définition d'une famille monoparentale comme un logement où vit une personne ne vivant pas en couple (pas de conjoint co-résident) vivant avec au moins un enfant (Tableau 3).

**Tableau 3. Estimations de la proportion de familles monoparentales parmi les familles où vit au moins un enfant de moins de 18 ans, en %**

Familles monoparentales au recensement	
1999	16,9
2008	20,6
Monoparentales dans les enquêtes (2006-2010)	
Ensemble	19,9
Dont : parent non en couple et...	
- un enfant toujours présent	12,6
- enfants partiellement présents	3,9
Parent partiellement en couple et...	
- un enfant toujours présent	1,9
- enfants partiellement présents	1,5

Source : fichier des TCM empilés, 2006-2010 ; EAR2008, exploitation complémentaire.

Champ : logement avec au moins un enfant de moins de 18 ans.

Cependant, parmi ces familles monoparentales, seules 12,6% correspondent à la définition la plus stricte : le parent ne vit pas en couple (au sens où il vit toujours dans le logement et n'a pas de conjoint partiellement co-résident ou vivant ailleurs) et au moins un enfant vit en permanence dans le logement. Pour 3,9% des familles, elles ne sont monoparentales qu'une partie du temps, le parent vivant seul le reste du temps, tous les enfants partageant leur temps entre plusieurs logements. Par ailleurs, pour 3,4% des familles, le parent gardien vit partiellement en couple avec un conjoint : soit le parent vit partiellement ailleurs, soit le parent se déclare en couple avec un conjoint (beau-parent) ne vivant pas dans le ménage ou n'y vivant qu'une partie du temps seulement. Pour 1,5% des familles, le parent gardien vit partiellement en couple et partiellement avec ses enfants, sans que l'on puisse savoir si ces cohabitations se font en alternance ou simultanément. Au total ce sont donc 7,3% des familles (un tiers des familles monoparentales) pour lesquelles le remplissage des bulletins du recensement ne va pas de soi : d'une part les conjoints du couple parental (les parents des enfants ou le parent et un beau-parent) résidant partiellement ensemble mais disposant de deux logements peuvent être recensés « chacun dans son logement », générant ainsi artificiellement une famille monoparentale dans le logement où les enfants sont recensés, soit les enfants résidant dans plusieurs logements habituels peuvent apparaître dans plusieurs logements, éventuellement plusieurs fois dans une famille monoparentale.

### 3.3. Les situations familiales des enfants

En adoptant le point de vue des enfants, on peut décrire leur situation familiale à partir de l'information sur la présence de leur père et mère, dans le logement où a lieu l'enquête. On peut compléter cette information en estimant la situation familiale dans l'autre logement sous l'hypothèse que les enfants ayant deux logements ont la même probabilité d'être interrogés dans chacun d'entre eux (Toulemon, Pennec, 2009)<sup>1</sup>. En 2004, la grande majorité des enfants vivent avec leurs deux parents, éventuellement avec un autre logement. La plupart des enfants séparés (13,6% vivent avec leur mère, soit en famille monoparentale, soit en famille recomposée ; 2,1% vivent avec leur père tandis que 2,2% partagent leur temps entre les domiciles de leurs parents séparés. Dans l'enquête Emploi, il semble que la plupart de ces enfants sont déclarés dans le domicile de leur mère.

<sup>1</sup> Dans les enquêtes récentes une question a été rajoutée, pour les enfants qui ont un autre logement que celui où a lieu l'enquête et s'ils vivent avec un seul parent, sur la présence de l'« autre parent » de l'enfant dans l'autre logement. Cette question a d'abord été introduite pour les enfants de moins de 15 ans, puis pour les enfants « au sens du recensement ».

**Tableau 4. Situation familiale des enfants et de leurs parents dans le premier logement et le deuxième logement éventuel (enfants de moins de 18 ans, en %)**

Les deux parents, Pas d'autre logement*	81,1
Mère, monoparentale, Pas d'autre logement	9,5
Mère et beau-père, Pas d'autre logement	4,1
<b>Mère dans un logement, père dans l'autre</b>	<b>2,2</b>
Père, monoparentale, Pas d'autre logement	0,8
Père et belle-mère, Pas d'autre logement	1,3
Ne vit pas avec un parent	0,9
Ensemble	100

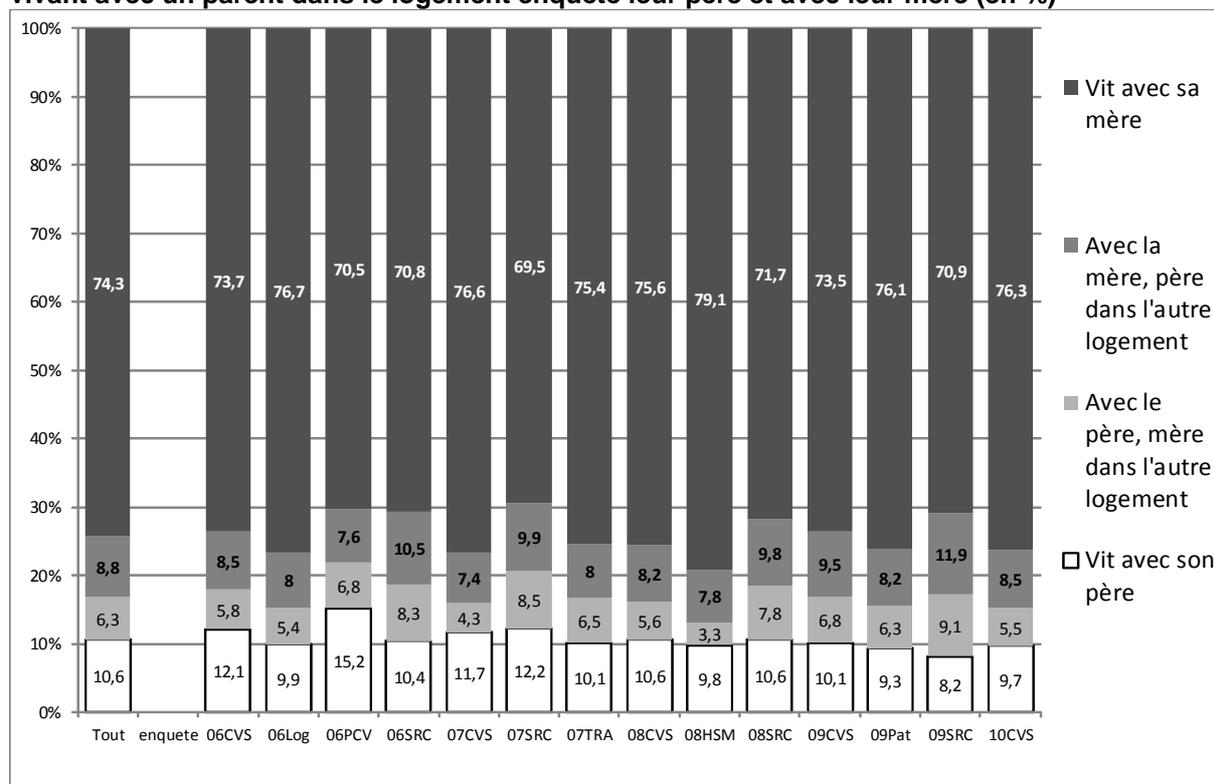
\* : Pas d'autre logement ou un autre logement sans parent)

Source : SRCV, 2004 (Toulemon et Pennec, 2009)

La description précise des situations familiales des enfants, à partir de leur situation dans chacun de leurs logements, permet de montrer que, parmi les parents séparés vivant avec leur père, la moitié d'entre eux vit également avec leur mère une partie du temps.

Sous l'hypothèse que les enfants dont les parents sont séparés et qui vivent dans deux logements ordinaires, avec un parent dans le logement enquêté, vivent avec leur autre parent dans leur autre logement ordinaire, on peut estimer les proportions d'enfants vivant avec chacun de leurs parents (Figure 3). Les pondérations des enfants ont été corrigées en divisant par deux le poids des enfants qui vivent dans deux logements ordinaires, sous l'hypothèse que leurs deux parents étaient susceptibles de déclarer que leurs enfants vivaient habituellement dans leur logement.

**Figure 3. Situation familiale des enfants de moins de 18 ans, dont les parents sont séparés, vivant avec un parent dans le logement enquêté leur père et avec leur mère (en %)**



Source : fichier des TCM empilés, 2006-2010. Champ : enfants de parents séparés, vivant avec un parent dans le logement enquêté.

L'échantillon contient 34 000 enfants de parents séparés et vivant avec un seul parent. Les différences, d'une enquête à l'autre, ne montrent pas d'augmentation au fil du temps de la proportion de ceux qui partagent leur temps entre les deux domiciles parentaux. Parmi les enfants de parents

séparés vivant avec un deux parents, 74% vivent avec leur mère uniquement, 11% avec leur père uniquement, et 15% partagent leur temps entre les domiciles de leurs deux parents. On peut présenter les mêmes données en disant que 89% de ces enfants vivent avec leur mère et que, parmi ces enfants vivant avec leur mère, 17% (15/89) vivent aussi avec leur père une partie du temps ; symétriquement, 26% des enfants de parents séparés vivent avec leur père, dont 59% (15/26) vivent avec leur père.

L'Échantillon démographique permanent (EDP) permet d'estimer l'ampleur des doubles comptes de ces enfants au recensement. On compte 5,8% d'enfants de moins de 14 ans recensés en 2004, 2005 ou 2006 avec leur père sans leur mère dans un logement qui apparaissent deux fois (Chardon et Vivas, 2009, p. 57). La même proportion s'établit à 1,7% pour les enfants recensés chez leur mère. Dans les vagues annuelles de recensement, les doubles comptes ne sont pas forcément observés, puisque le recensement a lieu sur un échantillon de logement (une petite commune sur cinq, un logement sur 12,5 (8%) dans les grandes communes. Sous l'hypothèse que, pour un quart de ces enfants, les logements des deux parents sont dans la même petite commune (double compte observé), pour un quart dans deux petites communes différentes (double compte observé une fois sur cinq), et pour moitié dans une ou plusieurs grandes communes (double compte observé une fois sur 12,5), les probabilités de double compte observées de 5,8% et 1,7% correspondent à 32% de doubles comptes pour les enfants recensés chez leur père et 8,4% pour les enfants recensés chez leur mère. Ces proportions peuvent être comparées à la part de ces enfants qui vivent dans plusieurs logements : 59% et 17% respectivement. On peut aussi les ramener à l'ensemble des enfants de parents séparés qui sont recensés chez un de leurs parents :  $8,4\% \times 74\% = 6\%$  des enfants seraient recensés chez leur mère seule et également recensés chez leur père ;  $45\% \times 26\% = 12\%$  des enfants seraient recensés chez leur père seul et également recensés chez leur mère. On retrouve avec cette dernière estimation un chiffre proche des 15% estimés dans les enquêtes, tandis que la première estimation (6%) est plus faible, peut-être parce que ces enfant, au domicile maternel, n'ont pas été identifiés comme vivant avec leur mère et un beau-père.

Ces ordres de grandeur portent sur des petits nombres d'observation (195 enfants EDP présents deux fois à une vague de recensement 2004, 2005 ou 2006 au total) et l'information pourrait être affinée en observant simultanément les documents du recensement dans les deux logements de résidence et en estimant les probabilités de doubles compte effectif d'après les communes de résidence). Même très fragiles, ces comparaisons montrent que les enfants partageant leur temps entre leurs parents séparés font très souvent l'objet de doubles comptes, au moins potentiels, au recensement : leur probabilité d'inclusion à chaque enquête annuelle est double de celle des autres enfants, parce qu'ils vivent habituellement dans deux logements où un parent souhaite remplir pour eux ou leur faire remplir un bulletin du recensement. Ces doubles comptes ne sont effectifs (deux bulletins la même année) que dans moins d'un cas sur cinq, mais ils biaisent les estimations d'une manière non négligeable, en conduisant à surestimer la part des enfants e parents séparés, notamment ceux qui vivent en famille monoparentale.

### **3.4. Pondérer les individus et redéfinir les familles**

Le recensement impose des règles pour éviter les doubles comptes et les omissions qui ne sont pas toujours comprises et appliquées. Cela conduit à « séparer » au recensement les couples s'ils ont plusieurs résidences (chaque membre du couple est alors recensé dans « son » logement ») et à compter deux fois les enfants de parents séparés et les jeunes adultes qui sont partis de chez leur parent tout en y revenant régulièrement (Desplanques, 2008).

Quand l'information sur les modalités de résidence est disponible précisément, comme dans les enquêtes utilisant le TCM, plusieurs manières de décrire les situations sont possibles. À l'échelle des individus, on peut corriger leur pondération pour tenir compte de la probabilité d'inclusion plus élevée pour les personnes qui vivent habituellement dans plusieurs logements, si plusieurs logements entrent dans le champ de l'enquête ; on peut également tenir compte de leur situation dans l'ensemble de leurs logements pour définir leur situation réelle dans toute sa complexité : enfants partageant leur temps entre les domiciles de leurs deux parents séparés, adultes vivant en couple dans un logement et seuls dans un autre, vivant seuls mais accueillant des enfants une partie du temps, etc. Les groupes d'individus (familles, fratries) doivent parfois être redéfinies. Dans certains cas, les nomenclatures peuvent être aménagées : fratries incluant des enfants vivant partiellement ailleurs, couples ne résidant ensemble qu'une partie du temps ; dans d'autres cas la situation des individus est

plus difficile à définir : un logement où vit une personne seule qui accueille ses enfants une semaine sur deux correspond-il à un ménage d'une personne seule ou à une famille monoparentale ? D'une manière générale, la définition de l'ensemble des indicateurs sociodémographiques peut être mise à l'épreuve par la multi-résidence de certains membres des unités de vie.

## 4. Multi-résidence et niveau de vie

Le niveau de vie des ménages est défini comme le rapport des ressources des membres des ménages au nombre d'« unités de consommation » du ménage. Selon l'échelle de l'OCDE, utilisée par l'Insee, le premier adulte compte pour une unité de consommation, les adultes suivants pour 0,5, et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 (Hourriez et Olier, 1997). Qu'en est-il quand certains membres du ménage résident aussi habituellement ailleurs ?

### 4.1. Comment tenir compte des multi-résidents ?

D'une part, les apporteurs de ressources, s'ils vivent aussi habituellement ailleurs, doivent partager leurs ressources entre les ménages auxquels ils appartiennent. D'autre part, les consommateurs de ressources, s'ils ne vivent dans le ménage qu'une partie du temps, ne consomment pas autant que s'ils vivaient uniquement dans le ménage.

La prise en compte des multi-résidences dans le calcul des niveaux de vie se heurte à deux difficultés. D'un côté, les enquêtes ne renseignent pas sur la part des ressources affectées à chacun des ménages dans lesquels vivent les personnes qui apportent des ressources ; de l'autre, les économies consécutives à la résidence seulement partielle de certains membres sont difficiles à estimer. Ainsi une personne qui ne vit que la moitié du temps dans un logement coûte moins, pour ce qui est de l'alimentation, à chacun des ménages où il vit, que si elle vivait dans le logement en permanence, mais elle a néanmoins besoin d'un lit dans chacun de ses logements habituels. La multi-résidence correspond donc à un surcoût individuel.

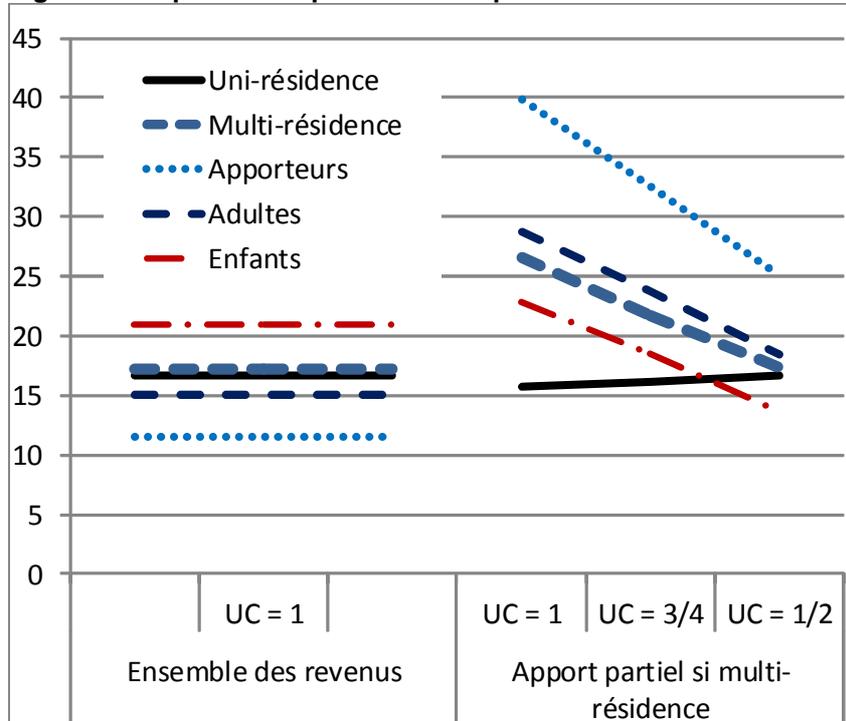
Pour l'enquête Handicap-santé, l'Unité des méthodes statistiques a réalisé une estimation des revenus individuels pour l'ensemble des personnes des ménages, à partir des réponses du TCM et par imputation pour les données manquantes (Denoyelle, 2012). Cette enquête nous sert ici à estimer la sensibilité des résultats concernant le niveau de vie à différentes hypothèses faites sur les ressources et les dépenses des personnes ayant plusieurs logements habituels. Nous assimilons ici ménages et logements, en considérant que tous les habitants du logement font partie du même ménage, et que le ménage se limite aux personnes résidant dans le logement.

Nous utilisons ici deux indicateurs de niveau de vie relatif pour estimer l'impact de la prise en compte des multi-résidences. Le niveau de vie médian étant défini comme le niveau partageant la population en deux moitiés de mêmes effectifs, on considère que les personnes disposant de moins de 60% du niveau de vie médian vivent dans un ménage au risque de pauvreté ; à l'inverse on considère comme « aisées » celles qui disposent de deux fois le niveau de vie médian. La mesure habituelle des niveaux de vie se fonde sur le décompte de toutes les personnes du ménage pour le calcul des unités de consommation, et de tous les revenus des membres du ménage pour le calcul des ressources. Une mesure alternative se fonde sur le partage des ressources et des dépenses entre les logements, pour les personnes multi-résidentes. On suppose que les « principaux apporteurs de ressources » ne fournissent que la moitié de leur revenu au ménage si elles résident aussi habituellement ailleurs. On suppose que leur contribution aux unités de consommation est soit conservée, soit diminuée d'un quart, soit diminuée de moitié. En pratique, on attribue 0,5 UC à chaque ménage, plus 0,5 par adulte et 0,3 par enfant de moins de 14 ans, ces deux derniers nombres étant multipliés par  $\frac{3}{4}$  ou par  $\frac{1}{2}$  selon les hypothèses. Dans chaque cas on calcule la distribution des revenus et des unités de consommations et des niveaux de vie pour définir les seuils à 60% et 200% du niveau de vie médian, tous les membres du ménage, même multi-résidents, étant pondérés avec le poids du ménage.

## 4.2. Les ménages au risque de pauvreté

La proportion de personnes vivant dans un ménage au risque de pauvreté, selon la présence d'une personne multi-résidente dans le ménage, est présentée sur partie gauche de la figure 4.

**Figure 4. Proportion de personnes disposant de moins de 60% du niveau de vie médian, en %**



Source : fichier des TCM empilés, enquête HSM 2008, revenus imputés.

On appelle ménages multi-résidents ceux dont un membre au moins vit aussi habituellement ailleurs ; on identifie parmi ces ménages ceux où un adulte (de plus de 18 ans) est multi-résident, ceux où c'est le cas d'un enfant de moins de 18 ans, et enfin ceux où un « apporteur de ressources » vit aussi ailleurs ; ces trois sous-catégories ne sont pas disjointes.

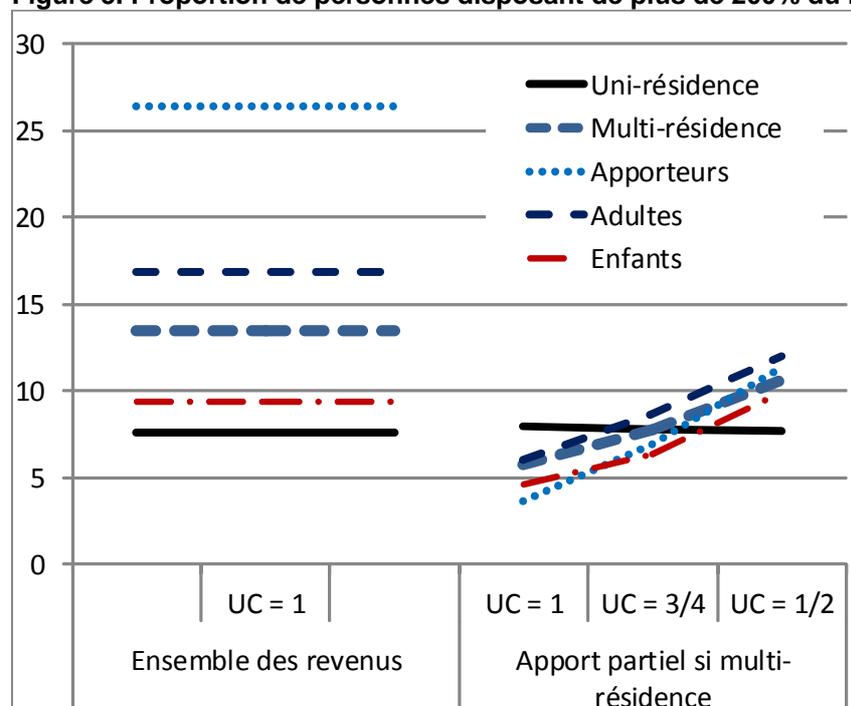
Dans l'ensemble, les ménages où une personne vit aussi habituellement ailleurs ne sont ni plus ni moins souvent que les autres au risque de pauvreté ; ceux où un adulte vit aussi ailleurs le sont un peu moins souvent (15,1% contre 16,6%), et ceux où c'est un apporteur de ressources beaucoup moins souvent (11,5%). À l'inverse, les ménages dans lesquels au moins un enfant (de moins de 18 ans) vit aussi ailleurs sont plus souvent pauvres : la proportion de personnes au risque de pauvreté est de 21% parmi cette sous-catégorie.

En modifiant l'hypothèse sur les ressources apportées par les multi-résidents, on fait apparaître une différence de plus de 10% entre les ménages dont tous les membres vivent uniquement dans le logement (ménages uni-résidents) et les ménages multi-résidents (figure 4, partie droite). Avec cette convention, la proportion de personnes au risque de pauvreté atteint 40% parmi les ménages où c'est un pourvoyeur de ressources qui vit aussi ailleurs, mais l'hypothèse qu'il n'apporte que 50% de son revenu dans le ménage est peut-être excessive. Les hypothèses sur les économies permises par la résidence uniquement partielle conduisent à diminuer la différence entre les ménages uni-résidents et multi-résidents : sous l'hypothèse que les unités de consommation sont diminuées de moitié pour les membres vivant aussi ailleurs, le contraste disparaît (figure 4, derniers points de la courbe de droite), mais ce sont les ménages dont les adultes (et, encore plus, les pourvoyeurs de ressources) qui abritent des personnes au risque de pauvreté, tandis que la multi-résidence des enfants permet des économies qui diminuent la fréquence de la pauvreté dans cette catégorie de ménage.

### 4.3. Les ménages « à l'aise »

L'aisance (niveau de vie double de la valeur médiane) est deux fois plus fréquente parmi les personnes qui vivent dans un ménage où une personne vit aussi ailleurs que dans les autres (13,5% contre 7,6%). La proportion atteint 26,4% si la multi-résidence concerne un apporteur de ressource, mais seulement 9,4 si c'est un enfant qui ne vit que partiellement dans le ménage (Figure 5, partie de gauche).

Figure 5. Proportion de personnes disposant de plus de 200% du niveau de vie médian, en %



Source : fichier des TCM empilés, enquête HSM 2008, revenus imputés.

La différence disparaît quand on suppose que les dépenses ne sont que partielles dans le ménage (figure 5, partie droite) : tout se passe comme si les ménages les plus aisés pouvaient plus facilement disposer de plusieurs logements, leur niveau de vie étant diminué si l'on tient compte du fait que les dépenses occasionnées par le deuxième logement diminuent les ressources du ménage.

### 4.4. Des niveaux de vie plus dispersés en cas de multi-résidence

Avec la définition habituelle des unités de consommation, les niveaux de vie des personnes vivant dans un ménage multi-résident sont plus dispersés que pour l'ensemble des ménages : la multi-résidence est plus fréquente parmi les ménages aisés (disposant de deux fois le niveau de vie médian), tout en étant aussi fréquente parmi les ménages au risque de pauvreté, notamment si ce sont des enfants qui vivent aussi dans un autre logement habituel. La prise en compte des multi-résidences diminue ce contraste en haut de la hiérarchie des revenus : si l'on tient compte de ce que les apporteurs de ressources multi-résidents dépensent une partie de leur revenus dans un autre ménage, les ménages multi-résidents sont à peine plus souvent aisés que les autres. D'un côté la multi-résidence est un luxe, plus fréquente parmi les ménages aisés ; d'un autre elle entraîne des dépenses qui, si on les déduit du revenu disponible, diminuent leur niveau de vie. Des études plus fines sont nécessaires pour estimer la part du revenu affectée par les personnes ayant plusieurs logements habituels à leurs différents logements ; la correction des unités de consommation pour les personnes vivant partiellement ailleurs pourrait également être estimée : selon nos hypothèses (unité de consommation entière, diminuée d'un quart ou de moitié pour les personnes vivant aussi ailleurs), la proportion de ménages aisés parmi les multi-résidents est un peu plus faible ou un peu plus forte que pour les ménages uni-résidents, si l'on diminue de moitié les ressources apportées au ménage par les personnes qui vivent aussi ailleurs.

Concernant les ménages au risque de pauvreté, la prise en compte de la perte de revenu disponible en présence d'un autre logement habituel augmente la part de ménages pauvres parmi les multi-résidents, et ce même parmi les ménages où ce sont les enfants qui vivent aussi ailleurs (alors qu'ils ne perdent pas de niveau de vie sous cette hypothèse), indiquant que ces ménages sont plus loin au-dessous du seuil de pauvreté que les ménages uni-résidents. Cet effet est compensé partiellement sous l'hypothèse d'une diminution des consommations. Cela pose également la question de la surestimation du taux de pauvreté parmi les familles avec enfants du fait des doubles comptes de ces enfants : la méthode usuelle, fondée sur le double compte des enfants multi-résidents, consiste à compter comme deux « enfants pauvres » un enfant qui vit dans deux ménages vivant en-dessous du risque de pauvreté (dans notre calcul des niveaux de vie médians nous n'avons pas modifié les poids des individus, ce qui revient en espérance à compter chaque personne multi-résidente plusieurs fois, une fois dans chacun de ses logements ordinaires).

Dans sa version la plus récente, le TCM permet de distinguer plus précisément ménages et logements : séparer au sein du logement les groupes d'habitants qui font budget commun, et leur adjoindre des personnes qui, sans être inclus dans la liste du THL, font budget commun. Cela permettra d'introduire la distinction entre logement et ménage.

## **5. Conclusions**

Ce travail reprend une série de travaux, largement exploratoires, tirant bénéfice de l'introduction dans le tronc commun des enquêtes auprès des ménages de questions sur les liens familiaux et, surtout, sur la présence d'un autre logement habituel pour chacun des habitants des logements enquêtés. Tous ces travaux doivent être affinés et précisés, mais on peut d'ores et déjà en tirer quatre conclusions :

### **5.1. Le fichier empilé : des données de cadrage**

Tout d'abord, le fichier issu de l'empilement des enquêtes fournit un ensemble très riche de données de cadrage. Il montre que les résultats issus du recensement sont biaisés par les multi-résidences : surestimation des jeunes adultes, mais aussi des familles monoparentales, en raison des doubles comptes des enfants, surestimation de la proportion des personnes vivant seules, etc. Plus important, il rend possible l'étude de situations rares, habituellement hors de portée des enquêtes auprès des ménages, et mal repérées par le recensement : enfants de parents séparés, couples partiellement co-résidents, personnes âgées partageant leur temps entre plusieurs logements. La présence dans le TCM de nombreuses questions communes sur les liens familiaux entre les membres du ménage et sur leur position sociale (situation professionnelle, profession, diplôme, lieu de naissance des habitants et de leurs parents) multiplie les possibilités d'exploitation.

### **5.2. Des différentes importantes selon les enquêtes**

Mais ce fichier empilé n'est pas facile à exploiter. Les comparaisons entre enquêtes révèlent des différences qui tiennent en partie aux variables utilisées pour « caler » les échantillons sur les données externes, différentes d'une enquête à l'autre. La construction d'une ou plusieurs pondérations communes impose de définir les règles incluant la prise en compte de la probabilité plus forte d'inclusion des personnes ayant plusieurs résidences habituelles dans les échantillons. L'harmonisation du fichier requiert de recalculer les poids des individus et des logements. De nombreuses validations internes sont possibles : cohérences des informations selon la nature de l'informateur (dont l'identité est connue grâce à la nouvelle règle la plaçant en tête du THL), repérage des situations de multi-résidence dans les différents logements, etc. Par exemple il devrait y avoir autant d'enfants repérés dans le logement de leur mère et vivant avec leur père que l'inverse ; les personnes seules ayant un autre logement où elles ne vivent pas seules doivent être aussi nombreuses que celles qui disent qu'elles sont seules dans leur autre logement, le temps passé dans un autre logement devrait en moyenne être identique au temps passé dans le logement par ceux qui y sont interrogés, etc. Les conclusions de ces analyses serviront à pondérer convenablement les

individus en tenant compte de leur situation dans le logement enquêté et dans leur éventuel autre logement .

L'amélioration continue du TCM complique également l'exploitation du fichier empilé, les informations n'étant pas identiques pour toutes les enquêtes. La constitution d'un fichier utile pour des études spécifiques nécessite donc un effort important de validation, d'harmonisation et de documentation, simultanément à son enrichissement par l'apport de nouvelles enquêtes.

### **5.3. Les situations associées à la multi-résidence sont très diverses**

Troisième conclusion, les situations de personnes résidant dans plusieurs logements de manière habituelle sont très diverses. Pour ce qui est de l'âge et de la situation familiale tout d'abord, mais aussi pour ce qui est de la position sociale. La multi-résidence, qui a un coût, est un peu plus fréquente en haut de la distribution des revenus, mais elle touche également des personnes au niveau de vie faible, et concerne probablement des personnes en situation fragile face au logement, hébergées de manière temporaire par des proches. Le fait de vivre entre plusieurs logements est souvent associé à une situation familiale complexe ; il traduit aussi des situations professionnelles ou sociales spécifiques.

### **5.4. Des enjeux très nombreux**

Au recensement, les personnes sont supposées remplir un bulletin individuel dans leur résidence principale et uniquement dans cette résidence, mais cette règle est difficile à appliquer scrupuleusement. Dans les enquêtes, elles sont supposées répondre dans tous les logements où elles passent au moins un mois par an, à condition que ces logements soient « la résidence principale d'au moins une personne » et qu'ils ne soient pas vacants pendant la durée de la collecte. En pratique, les doubles comptes sont probablement plus fréquents pour les enfants, dont les logements sont probablement éligibles pour réaliser l'enquête, que pour les adultes qui peuvent considérer un seul de leurs logements comme principal et les autres comme « secondaires », même s'ils y résident habituellement.

De nombreux indicateurs produits par la statistique publique, de la proportion de ménages d'une seule personne au nombre de familles monoparentales, en passant par la proportion d'enfants vivant dans un ménage au risque de pauvreté, sont sensibles à la manière dont les situations de multi-résidence sont prises en compte. Une réflexion globale sur les situations de multi-résidence pourrait conduire à inclure une information plus riche dans le recensement, pour limiter les omissions et les doubles comptes, et à reconsidérer la manière donc les « unités de vie » sont reconstituées par la statistique publique. Le nouveau TCM permet de renouveler la définition de nombreuses notions : résidence principale, personne de référence, membre du ménage, habitant du logement... L'analyse des enquêtes qui l'utilisent, et du fichier qui les regroupe pour leur partie commune, devrait contribuer dans les années à venir à repenser ces définitions.

## **Bibliographie**

Chardon O., Vivas É., 2009, « Les familles recomposées : entre familles traditionnelles et familles monoparentales », *Documents de travail de la Direction des Statistiques Démographiques et Sociales*, n° F0904, Insee. [http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/docs\\_doc\\_travail/docf0904.pdf](http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/docs_doc_travail/docf0904.pdf)

Desplanques G., 2008, « Avantages et incertitudes des enquêtes annuelles de recensement en France », *Population*, 63, 3, p. 477-501. [http://www.ined.fr/fichier/t\\_publication/1421/publi\\_pdf1\\_popf3\\_desplanques\\_2008.pdf](http://www.ined.fr/fichier/t_publication/1421/publi_pdf1_popf3_desplanques_2008.pdf)

Denoyelle T., 2012, « Notice d'utilisation du programme d'imputation de revenus », note interne de l'Unité des méthodes statistiques.

Fraboni R., 2006, « I pendolari della famiglia, ch. 9 in ISTAT, *Strutture familiari e opinioni su famiglia e figli. Indagine multiscopo sulle famiglie « Famiglia e soggetti sociali »*. Anno 2003, ISTITUTO NAZIONALE DI STATISTICA, Settore Famiglia e società, Informazioni, n° 18, p. 57-64.  
[http://www.istat.it/dati/catalogo/20060621\\_03/strutture\\_familiari.pdf](http://www.istat.it/dati/catalogo/20060621_03/strutture_familiari.pdf)

Guglielmetti F., Herpin N., Toulemon L., Verger D., 2001, « Rénovation du tronc commun des enquêtes de l'Insee auprès des ménages. Questions sur la composition du ménage et les comportements familiaux », note interne de l'Insee, n°74 / F401, 28 pages.

Hourriez J.-M., Olier L., 1997, « Niveau de vie et taille du ménage : estimations d'une échelle d'équivalence », *Économie et Statistique*, 308-209-310, p. 65-94.

Sabbadini L., 2005, « Changes in households structures and behaviours: new challenges for official statistics », prepared for the Joint UNECE/Eurostat/OECD Meeting of Directors of Social Statistics (Luxembourg, 29-30 September 2005).  
<http://www.unece.org/stats/documents/2005/09/social/wp.1.e.pdf>

Saraceno Ch., 1994, « Commuting between Households: Multiple Memberships, Shifting Boundaries », *Innovation, The European Journal of Social Sciences*, vol. 7, n° 1, p. 51-62.

Toulemon L., 2010, « Commuters between households », Chapitre 2 in Freguja Ch. Valente P. (eds.), *Measurement of different emerging forms of households and families. Report by the Task Force on Families and Households*, UN-ECE – Eurostat, Conference of European Statisticians, p. 24-43.  
<http://www.unece.org/stats/documents/ece/ces/2010/47.e.pdf>

Toulemon Laurent, Pennec Sophie, 2010, "Multi-residence in France and Australia: Why count them? What is at stake? Double counting and actual family situations", *Demographic Research* 23(1): 1-40.  
<http://www.demographic-research.org/volumes/vol23/1/>

Toulemon Laurent, Pennec Sophie, 2009, "Two-home adults and children: long-lasting or transitory family situation? The case of France". Communication à la séance Session 501, Unions, families and households, XXVI IUSSP International Population Conference, Marrakech, 27 September – 2 October 2009, 39 pages, <http://iussp2009.princeton.edu/download.aspx?submissionId=93441>

Toulemon L., Pennec S., 2010, « Combien de personnes résident seules en France ? », *Population et sociétés*, n° 484, 4 pages. [http://www.ined.fr/fichier/t\\_publication/1570/publi\\_pdf1\\_484.pdf](http://www.ined.fr/fichier/t_publication/1570/publi_pdf1_484.pdf)

Watson N., Wooden M., 2002, « The Household, Income and Labour Dynamics in Australia (HILDA) Survey: Wave 1 Survey Methodology », Hilda project technical paper series, 1/02, 21 p.  
<http://www.melbourneinstitute.com/hilda/hdps/hdps-techn01.pdf>.